PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026
COMMUNE DE LE VAL-D'ESNOMS

La réunion a débuté le 26 octobre 2026 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur RACHET Philippe.

Membres présents :
Monsieur GUICHARD Damien - Maire délégué
Madame GY Laureen
Monsieur INCERTI Mathias - Maire délégué
Madame JOLY Marie-Noelle
Madame MARTIN Sylvie
Monsieur MOSER Adrien
Monsieur PRAT Patrice
Monsieur RACHET Philippe - Maire
Monsieur VIOLLE Frederic - 1er Adjoint

Membres absents représentés :
Madame REBILLARD Stéphanie Pouvoir donné à M GUICHARD Damien - Maire délégué
Madame SABOUL Katia - Mme Pouvoir donné à M INCERTI Mathias - Maire délégué

Membres absents :
Secrétaire de séance : Madame GY Laureen
Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :
- Présentation du dispositif "voisins vigilants"
- Approbation du procès-verbal du dernier conseil
2026_60 - Programme d'actions visant à restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau du captage de la source de Roseloy
2026_61 - Avenant n° 3 - convention du groupement de commandes à l'AMO des schémas directeurs de l'eau potable
2026_62 - Décision modificative Budget 72421 - Ecritures d'ordre
2026_63 - Réfection mur du Badin
2026_64 - Avenant au contrat santé du CDG
2026_65 - Projets d'aménagements Valdonnière et école primaire
- Questions diverses

- Présentation du dispositif "voisins vigilants"

L'adjudant de la gendarmerie de Longeau-Percey présente le dispositif de participation citoyenne, destiné à sensibiliser les habitants à la sécurité de leur village et à encourager la solidarité et la vigilance de proximité. Les habitants référents signalent les situations inhabituelles à la gendarmerie, sans se substituer aux forces de l'ordre.

Il est précisé que la mise en place du dispositif nécessite une délibération du conseil municipal, puis la signature d'un protocole associant notamment le maire, la gendarmerie et les citoyens référents. Un bilan annuel est envisagé.

La décision d'adopter ou non ce dispositif sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2026 a été approuvé à l'unanimité.

2026_60 - Programme d'actions visant à restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau du captage de la source de Roseloy

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le captage dit de la source de Roseloy est inscrtit sur la liste des captages prioritaires du SDAGE du basin Rhône Méditerranée et qu'à ce titre un programme d'action visant la protection du captage contre les pollutions diffuses d'origine agricole doit être mis en oeuvre pou reconquérir la qulité de la ressource en eau.

Il indique ensuite que, depuis le lancement de la démarche, une étude hydrogéologique et un diagnostic des pressions agricoles ont été réalisés sur cette source, respectivement par le bureau d'étude sciences environnement et la chambre d'agriculture.

A partir de ces études, ont été définies les zones de protection contre les pollutions diffuses d'origine agricole, ayant fait l'objet d'un premier arrêté en 2017 (Arrêté n° 757 du 27 février 2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

- valide l'arrêté définissant un programme d'actions visant à restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau du captage de la source de Roseloy situé et exploité par la commune du Val d'Esnoms (Courcelles Val d'Esnoms).

2026_61 - Avenant n° 3 - convention du groupement de commandes à l'AMO des schémas directeurs de l'eau potable

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municpal :
• approuve l'avenant n° 03-2026 à la convention constitutive du groupent de commande pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des Schémas directeurs d'Eau Potable
• autorise le Maire à signer cet avenant et d'en informer la Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais (CCAVM).

2026_62 - Décision modificative Budget 72421 - Ecritures d'ordre

Afin d'intégrer les écritures d'ordre concernant la réhabilitation du Presbytère, il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget Val d'Hais 724-21.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil Municipal autorise les écritures d'ordre.

- Point sur le conseil de jeunes du 11 octobre

Le maire rend compte de la réunion du conseil des jeunes, à laquelle 13 jeunes étaient concernés, dont 12 présents et un excusé.

Les échanges ont porté notamment sur la propreté des villages, la mise en place de cendriers, les récupérateurs d'eau, les plantations, les terrains de jeux, la valorisation du patrimoine, et l'installation de nichoirs.

Les jeunes ont notamment retenu l'achat de cendriers et l'organisation d'une matinée citoyenne de nettoyage des villages le 21 mars 2027. Les questions relatives à l'eau et aux plantations seront approfondies lors d'une prochaine réunion.

Le prochain conseil des jeunes est prévu le 15 novembre 2026 à 10 h.

2026_63 - Réfection mur du Badin

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de révision du devis présentée en séance.

2026_64 - Avenant au contrat santé du CDG

Dans le cadre du renouvellement annuel de la convention de participation santé signée avec le Centre de Gestion de la Haute -Marne,

Considérant l'évolution tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2027,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'avenant 2027 au contrat de santé collective signé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

2026_65 - Projets d'aménagements Valdonnière et école primaire

Projet n° 1 – La Haie de la Fraternité, aux abords de l'école d'Esnoms-au-Val.

M. le Maire rappelle que, cette année, les élèves des écoles, collèges et lycées sont invités à participer aux commémorations du 11 novembre 2026.

Dans cette perspective, et afin de sensibiliser les jeunes générations au devoir de mémoire et aux valeurs de solidarité et de fraternité, l'idée de créer un espace commémoratif au sein de l'école a émergé.

Ce projet, intitulé **« La Haie de la Fraternité »**, vise à aménager un espace végétalisé symbolique, auquel les élèves pourront contribuer directement. Il permettra ainsi d'associer les jeunes à une démarche à la fois citoyenne, pédagogique et environnementale, tout en créant un lieu de mémoire durable au sein de l'établissement.

Après présentation des deux propositions d'aménagement, le Conseil municipal procède à deux votes distincts :

- **Premier vote :** le Conseil municipal retient à l'unanimité la solution A, correspondant au massif triangulaire compact.
- **Second vote :** le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation du projet sur la base du devis présenté par la Régie Rurale, d'un montant de **550 € TTC**.

Projet n° 2 – Aménagement du Jardin de la Cure, à Esnoms-au-Val.

L'examen des devis et la décision relative à l'aménagement du Jardin de la Cure sont reportés à une prochaine séance du conseil municipal.

11 voix pour

Questions diverses

- Château d'eau : Frédéric VIOLLE fait état de difficultés à obtenir un devis sans étude préalable. Une proposition de maîtrise d'œuvre s'élève à environ 47 000 €, avec différentes études Cette même entreprise lui a également précisé qu'il fallait compter environ 350 000 € pour la construction d'un réservoir de 200 m³. Ce montant reste une estimation indicative et ne constitue pas un devis définitif.

  Frédéric VIOLLE précise également qu'à la date du 26 octobre 2026 le château d'eau d'Esnoms est signalé comme presque plein.

- Flocage de la voiture de l'employé communal : Damien GUICHARD s'est renseigné sur la possibilité de faire floquer la voiture de la commune avec le nom des trois villages ; un coût d'environ 200 € est évoqué. Devis validé par Mr le Maire.

- Monument aux morts : Mathias INCERTI indique avoir eu un rendez-vous concernant la création d'un monument aux morts et être en attente de deux devis.

- Valdonnière : des subventions restent à percevoir 359 887,67 €

- Cimetière de Chatoillenot : La Régie Rurale doit remettre de la terre au cimetière avec l'aide de Damien GUCHARD.

- Réunion publique : une réunion est annoncée le 17 novembre 2026 à 19 h 15, à Courcelles, concernant l'aménagement du Badin.

La séance est levée à 23h02.

Madame GY Laureen
Secrétaire de séance

Monsieur RACHET Philippe,
Maire

Signé par Philippe RACHET (COMMUNE DE LE VAL D ESNOMS),
le Maire
le 02/11/2026 à 10:40:21
Ref:12093977-18289129-1-D

Philippe RACHET